



Les malades seront punis !

Exclusif : le vice-rectorat invente une nouvelle mesure d' « attractivité » : la suppression de l'indexation pour les agents en arrêt maladie !

Alertés par des collègues, nous constatons avec effarement que le vice-rectorat procède actuellement à des retenues sur salaire pour les agents en arrêt maladie en supprimant la majoration de traitement.

Pour la CGT Éduc'action Mayotte, cette mesure qui au demeurant n'a jamais été appliquée par les rectorats des autres DOM et qui a été jugée discriminatoire par la HALDE et le Défenseurs des Droits, est inacceptable et profondément choquante !

Les agents de Mayotte se verraient ainsi infliger une triple peine : la maladie, l'obligation dans bien des cas d'engager des frais importants pour se faire soigner en dehors de Mayotte et une sanction financière !

Certains collègues frappés par cette mesure scandaleuse, doivent ainsi rembourser des sommes très importantes et sont d'ores et déjà en grande difficulté financière.

Nous nous interrogeons, le vice-rectorat souhaite-t-il aller plus loin dans cette logique punitive aveugle et étendre la mesure aux collègues en congé maternité ? Quelles seront les conséquences sur l'attractivité, déjà mise à mal, de Mayotte ?

La CGT Éduc'action Mayotte exige l'arrêt immédiat de cette scandaleuse mesure discriminatoire !